

**FICHE METIER :**

# ANIMATEUR/TRICE PERISCOLAIRE

## (ANIMATEUR/TRICE ENFANCE JEUNESSE)

Cet(te) intervenant(e) de l'éducation populaire anime des activités récréatives, artistiques, sportives auprès d'un public d'enfants et de jeunes. Elle travaille dans un cadre périscolaire (à l'école, mais en dehors des cours) ou de loisirs (mercredis, vacances...). Généraliste de l'animation, elle/il sait passionner son public avec dynamisme ; elle/il s'adapte aux besoins et capacités de chaque tranche d'âge. Technicienne, elle/il maîtrise une ou plusieurs disciplines (sport, théâtre, photo...). Les relations avec les parents et autres intervenants, les réunions de préparation ou d'évaluation, l'organisation matérielle des activités font également partie de son quotidien.



## Accès au métier : Les diplômes les plus adaptés

- ✓ [BPJEPS spécialité Animation Mention Animation sociale.](#)
- ✓ [DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale](#)
- ✓ [BPJEPS "loisirs tous publics"](#)
- ✓ [CQP Animateur périscolaire](#)
- ✓ [DUT "carrières sociales", spécialité "animation sociale et socioculturelle"](#)



## Perspectives d'emploi : Tendance nationale favorable

Les structures qui font appel à des animateurs enfance jeunesse sont :

- les collectivités (communes, structures intercommunales) ; elles emploient environ 102.000 animateurs
- les associations engagées dans l'éducation populaire (centres sociaux, MJC, maisons de quartier, maisons pour tous...)
- certains comités d'entreprise possédant leurs propres centres de loisirs
- des réseaux d'envergure nationale comme l'UCPA, l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs, Léo Lagrange...
- des centres de vacances (du type Club Med...) ou des hôtels disposant d'un club enfants, des parcs de loisirs...

Selon le cas, les structures privées sont de type associatif ou à but lucratif.

Le métier est exercé par une population relativement jeune (18-30 ans) et constitue souvent une étape avant de prendre la

coordination ou la direction d'une structure, d'évoluer dans le domaine de l'éducation ou le secteur social... Par ailleurs, la plupart des emplois sont à temps partiel et certains animateurs travaillent pour plusieurs employeurs.

La mise en place progressive d'une offre publique de formation, l'existence de conventions collectives... contribuent à la professionnalisation de l'activité.

Enfin, certaines personnes (des étudiants principalement) pratiquent l'animation :

- comme une activité d'appoint et saisonnière
- en tant que bénévole, indemnisé sur la base des frais engagés

## Carnet d'adresses :


*Lieux des centres de formation en Guadeloupe*


### **BPJEPS spécialité Animation Mention Animation sociale**


**97122 Baie-Mahault**

#### **ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CARAIBES**

232, rue de la chapelle Z.I de Jarry

 0690.75.94.88

 0590.98.05.19

 0590.98.05.19

 [direction.afpc@gmail.com](mailto:direction.afpc@gmail.com)


### **DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale**


**97122 Baie-Mahault**

#### **ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CARAIBES**

232, rue de la chapelle Z.I de Jarry

 0690.75.94.88

 0590.98.05.19

 0590.98.05.19


 [direction.afpc@gmail.com](mailto:direction.afpc@gmail.com)

### **CQP animateur périscolaire**

**97157 Pointe-à-Pitre**

#### **CEMEA**

Rue de la ville d'Orly

 0590.82.20.67

 0590.21.02.72

 [cemea.guadeloupe@orange.fr](mailto:cemea.guadeloupe@orange.fr)